



10^e baromètre des relations autrices-auteurs/éditrices-éditeurs

Réalisé par la Scam et la SGDL, avec la participation de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et du SNAC BD, auprès de 1800 autrices et auteurs de l'écrit.

Ce nouveau baromètre présente les chiffres de 2025 et offre un bilan récapitulatif depuis la première édition, en 2009. Malgré des évolutions positives ponctuelles on peut regretter l'absence de progression significative sur des points essentiels pour les auteurs et autrices : rémunération, contrats, à-valor.

Des contrats de plus en plus complexes

20% des autrices et auteurs trouvent leurs contrats pour les droits papier très rarement ou jamais clairs et explicites (en hausse de 4 points par rapport à 2023) ; ce taux monte à 41% lorsqu'il s'agit des contrats pour les droits numériques (37% en 2023) et 51% concernant les contrats pour les droits dérivés (45% en 2023). De très nombreux auteurs et autrices (42 %) font encore appel à un avis extérieur pour décrypter leurs contrats.

Une rémunération toujours trop faible (mais un à-valor plus répandu)

Tous genres confondus, le taux de rémunération médian est de 8 % pour le livre papier et de 7 % pour l'exploitation numérique. La précarisation demeure, 19 % des autrices et auteurs touchent moins de 5 % de droits pour le livre papier, autant qu'en 2009. Ces chiffres dissimulent de fortes disparités selon les genres : cela ne concerne « que » 8 % des auteurs de littérature générale, mais 47 % des auteurs d'albums jeunesse. Un quart (25%) des autrices et auteurs ne perçoivent toujours aucun à-valor. On note cependant une amélioration, ils et elles étaient 34% en 2009. Pour 68% des autrices et auteurs, le montant proposé dans leur dernier contrat est inférieur à 3 000 €, sans changement depuis 2009.

La reddition des comptes et le paiement des droits loin d'être systématiques

14 % des auteurs et autrices ne reçoivent toujours aucune reddition de comptes. Cette situation montre une faible évolution par rapport à 2009 (ils et elles étaient 16 %). Lorsqu'ils les reçoivent, 23 % estiment qu'elles ne sont jamais compréhensibles et 28 % qu'elles ne sont jamais complètes. Bien que ces chiffres se soient améliorés depuis 2009 (où ils étaient respectivement de 44 % et 53 %), ils restent trop élevés. Par ailleurs, pour 18 % des autrices et auteurs, la reddition des comptes n'est jamais accompagnée du versement des droits dus, 3 points de plus qu'en 2009 !

Des tensions dans la collaboration avec l'éditeur

Les autrices et auteurs sont 31 % à estimer que la relation avec leurs éditeurs s'est dégradée au cours des trois dernières années, et 52 % envisagent de faire appel à une commission de médiation pour le règlement amiable des litiges entre auteurs et éditeurs (qui pourrait voir le jour d'ici la fin de l'année). Le taux de satisfaction (6/10 en moyenne) reste toujours plus important en amont de la collaboration (travail de création, contrats), qu'en aval (reddition des comptes, paiement des droits, promotion et diffusion).

Le livre d'occasion et le partage de la valeur

Depuis cinq ans, on assiste à une explosion de la mise sur le marché de livres d'occasion (20 % des livres achetés en 2022), sans que cela ne génère de revenus pour les autrices et auteurs. 18% ont même constaté la commercialisation leur ouvrage sur une plateforme de vente de livres d'occasion le jour de sa parution. C'est enjeu crucial pour le futur de la profession et un front commun à mener entre auteurs et éditeur.

[Consulter l'étude](#)